



JEAN-LOUP CHAPPELET
UNIVERSITÉ DE LAUSANNE

Sport étude

L'ACI, nouvel acteur clé de l'antidopage

Au lendemain du symposium de l'Agence mondiale antidopage (AMA) qui s'est tenu à Lausanne la semaine dernière, il semble que les réformes de gouvernance du système global de lutte contre le dopage dans le sport commencent à porter leurs fruits grâce à une répartition des tâches qui se clarifie. Le scandale du dopage russe, qui commença en 2015 et devrait se terminer cette année,

a finalement été la crise salutaire qui a donné l'impulsion à une évolution vers un système meilleur et plus clair avec trois acteurs majeurs. Cela mérite d'être expliqué pour que les athlètes et l'opinion publique regagnent confiance dans le système.

L'AMA, bien sûr, est le premier de ces acteurs. Cette fondation suisse créée en 1999, basée à Montréal, est le régulateur global qui élabore le Code mondial antidopage. La quatrième version de ce code est en cours de finalisation et devrait être adoptée lors d'une conférence à la fin de l'année pour application dès 2021. Ce code transnational a force de loi dans la plupart des pays du monde grâce à un traité entre Etats adopté sous l'égide de l'Unesco en 2005.

Appuyé sur de nombreuses normes (pour les laboratoires, les prélèvements, les lanceurs d'alerte, l'éducation, etc.), il devient d'une complexité folle qui donne du travail aux nombreux avocats spécialisés, mais fixe les règles indispensables. Une nouvelle unité « Enquêtes et renseignements » a été mise en place par l'AMA pour détecter des cas de dopage sans tests positifs d'urine ou de sang (comme le cas russe). L'Agence

de contrôles internationale (ACI), créée en 2017 et basée à Lausanne, n'est pas une « distraction », comme un des intervenants du symposium l'insinuait, mais au contraire un nouvel acteur majeur de la lutte contre le dopage sportif, le nécessaire gendarme mondial.

L'ACI est désormais chargée de manager dans les compétitions et hors des compétitions le contrôle des athlètes indépendamment de leurs pays (et des agences nationales et laboratoires affiliés) et de leurs fédérations sportives internationales (qui pourraient être tentées de favoriser les vedettes). A cet effet, l'ACI a signé plus d'une quarantaine d'accords avec ces fédérations. Un de ses buts est d'éviter la perception de conflits d'intérêts dont pourrait souffrir la lutte antidopage au niveau de chaque nation ou de chaque sport, ou même de chaque organisateur de manifestation. A l'origine, il était prévu que l'AMA fasse ce travail, mais elle y a rapidement renoncé faute de moyens.

Finalement, les Agences nationales antidopage (ANA), qui existent dans tous les pays qui ont ratifié le traité Unesco (comme la Suisse), constituent le troisième acteur du système. Leurs missions

devront évoluer vers l'éducation et la prévention du dopage. En effet, il a été démontré qu'une action en amont, notamment auprès des jeunes sportifs, diminue la tentation du dopage. Les ANA, qui sont principalement financées par leurs Etats respectifs, doivent plus se soucier de la santé des athlètes que de leur contrôle international, désormais principalement dévolu à l'ACI. La santé publique est d'ailleurs, avec la préservation de l'esprit sportif, une des deux raisons fondamentales formulées dans le traité Unesco pour que les Etats, conjointement avec le mouvement sportif, luttent contre le dopage et financent cette lutte. C'est bien une problématique qu'il faut traiter au niveau national.

Cette nouvelle répartition de rôles devrait conduire à une meilleure efficacité de la lutte antidopage et éviter le « cleanwashing » trop souvent pratiqué, par analogie au « greenwashing » de ceux qui disent protéger l'environnement mais ne font pas grand-chose sans ce sens. A la veille du choix par les gouvernements du monde d'un-e président-e de l'AMA à la suite de Sir Craig Reedie, qui représentait le mouvement sportif, les Etats doivent renforcer la prévention contre le dopage dans un but de santé publique. ■